

SCoT de Grand Paris Sud – Diagnostic territorial – Fiche agriculture GPSE

L'identification des surfaces agricoles de GPS bien qu'elle se rapporte à plusieurs années en arrière, semble bien décrite. Cependant on est en droit de s'interroger quant à l'approche réalisée qui nous semble pour le moins incomplète ! En effet, les cultures identifiées se rapportent à une année précise (2016 ?).

Assolements – pratiques agricoles : la rotation des cultures n'est pas décrite, et pourtant, sa connaissance est essentielle dans le maintien d'une certaine « fertilité naturelle des sols ». Comment les parcelles sont-elles exploitées ? Labours ? Cultures sur couvert ? Utilisation d'intercultures pour assainir les sols et les enrichir d'engrais naturel (phacélie, moutarde...)

Ce qui interroge, ce sont des phrases comme : « *La plupart des exploitants se disent attentifs à « raisonner leurs pratiques agricoles...* » ; ce qui laisse à penser que ce diagnostic est uniquement basé sur les déclarations des exploitants agricoles et non pas sur une analyse faite par des personnes « compétentes » dans le domaine de l'agriculture et encore moins de l'agronomie : en résumé, on semble « être enfumé » dans un discours non maîtrisé par les interlocuteurs en charge de ce diagnostic.

Il est nécessaire d'en savoir plus : il est indispensable de quantifier les données dans le diagnostic afin d'élaborer un PADD avec des objectifs SMART (Spécifiques, Mesurables, Acceptables, Réalistes, Temporellement définis). Par exemple, il est dit « maintien ou réhabilitation des haies » : combien de mètres linéaires de haies aujourd'hui, et à quels endroits ? Combien installées ces dernières années ?

De même, les cultures sont arrosées de produits phytosanitaires. L'agrochimie est pourtant bien présente sur les cultures céréalières : aucune donnée chiffrée...

Sur la qualité des sols : comment est-elle qualifiée et évaluée ? Quels sont les « fertilisants » naturels utilisés ? D'où part-on ?

Cette fiche montre que l'enquêteur a peur de rentrer dans un domaine qu'il ne maîtrise pas et surtout a pour objectif : « pas de vague ! ».

Il est fait mention de la charte agricole de Sénart signée le 19 juillet 2013 : quels en ont été les résultats ? Y-a-t-il eu un suivi, comment et par qui ? Pourtant, une charte de « bon » voisinage a été signée en mai 2019, et il n'en est pas fait mention ???

Donc il manque des données importantes chiffrées pour pouvoir inventer un PADD qui ait du sens : améliorer la biosphère et la qualité du vivant sur ce territoire.